

AGENDA

Samedi 5 Août 2023 - Concours de Pétanque

À 13h30 sur la base de loisirs.
Organisé par le Club des Blés d'Or.

Jeudi 24 Août 2023 - La Farevole

La Farevole passera par Sardieu. Spectacle insolite et rare.
Démonstration de cerfs-volants toute la journée à la base de loisirs.

Dimanche 3 & Lundi 4 Septembre 2023 - Finale régionale de Labours

Au «château d'eau».
Concours d'élevage Limousin, marché de producteurs.

Samedi 9 Septembre 2023

Au poney club de Sardieu.
Lancement officiel de l'association «Les Poneys Arc en Ciel».

À NOTER

AVIS A TOUTES LES ENTREPRISES LOCALES.

La municipalité souhaite mettre en place un « agenda » des entreprises locales. Celui-ci permettra aux habitants du village de connaître les acteurs économiques locaux. Alors, si vous êtes artisan, commerçant, profession libérale... et que le siège social de votre entreprise est basé à Sardieu : FAITES LE SAVOIR gratuitement. Pour cela, il vous suffit de faire parvenir par mail à mairie.sardieu@wanadoo.fr : votre nom, votre numéro de téléphone, votre numéro siret et l'objet social de l'entreprise. Nous vous recontacterons pour la mise en page.

Contact MAIRIE

Mairie de SARDIEU

131 Chemin Neuf
38260 Sardieu

Tél : 04 74 20 24 69

Mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

Site web : www.sardieu.net

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Pour l'information d'urgence utilisez l'application gratuite « Panneau Pocket »



L'EAU À SARDIEU (SUITE)

Découverte en 1848, la fontaine du Pavé a vu le jour en 1853. Son usage appelait à une réglementation notamment pour le lavage du linge. Le 15 novembre 1853, le garde champêtre a eu une nouvelle fonction : tenir le registre d'utilisation de la fontaine. Chaque jour, ce dernier devait limiter le nombre de « laveuses » pour éviter les encombrements. La fontaine, point d'eau unique dans le village, était *un véritable point d'ancrage pour les habitants*.

Aujourd'hui, grâce à l'enthousiasme de **Romain Benoit** et à sa passion pour l'eau, la source retrouve une « nouvelle jeunesse » ...

Après avoir parcouru les 37 mètres de galerie voutée, faite en briques, et avoir évacué « quelques racines », la source s'est à nouveau découverte à lui. Immédiatement sécurisée, cette dernière va faire l'objet d'un suivi attentif sur une durée d'un an. L'optimisation de cette ressource sera alors envisagée.



> VIE SCOLAIRE

Le vendredi 16 juin, s'est déroulée la traditionnelle « fête de l'école ». Il a fallu de nombreuses heures de travail aux enfants et à leurs institutrices pour enfin pouvoir présenter le spectacle de fin d'année. Le thème retenu était « le bonheur, l'avenir positif ». Les plus petits, chantant en ronde, ont fait « chavirer le cœur » des parents et grands-parents venus très nombreux les encourager. Les plus grands, sur leurs « rollers », ont conclu ce beau spectacle.



Après cette « folle farandole », la kermesse a débuté. C'est dans une ambiance festive que tous ont découvert les stands proposés. Si bien évidemment le stand de la pêche à la ligne a rencontré un beau succès, c'est le jeu d'équilibre « de la sangle », nouveauté de l'année, qui a emporté tous les suffrages. Nombreux se sont essayés, mais peu ont réussi. Rafraichissements, grillades, tous les ingrédients étaient réunis pour une soirée placée sous le signe de la convivialité.

> VIE MUNICIPALE

15 conseillers municipaux hier, 14 aujourd'hui. Nommé en Bretagne à la prochaine rentrée scolaire, **Laurent Douard** a été contraint de présenter sa démission lors de la séance du conseil municipal du 30 juin dernier. A cette occasion, **Jean Pierre Perroud**, le maire, l'a remercié de son engagement pour la commune.

Extrait du discours : « Il y a 3 ans, face aux enjeux climatiques et environnementaux, c'est ton regard averti sur ces sujets qui m'avait poussé à souhaiter ta présence à mes côtés. Aujourd'hui c'est l'homme que j'ai découvert que je tiens à remercier ».



« Ton pragmatisme, ton honnêteté et ta sincérité ont fait de toi un collègue exemplaire et apprécié de tous ».

Le conseil municipal est à ce jour composé du maire **Jean Pierre Perroud**, des adjoints **Isabelle Micaud, Cyril Ogier, Maud Pibou** et de 10 conseillers municipaux, **Jérôme Marcarian, Lydia Personne, Cédric Guillaud, Béatrice Gilbert, Philippe Veyron, Paola Godefroy, René Leroul, Cathy Tremouilhac, Gérard Carra** et **Cécille Chevalier**.

> VIE ASSOCIATIVE

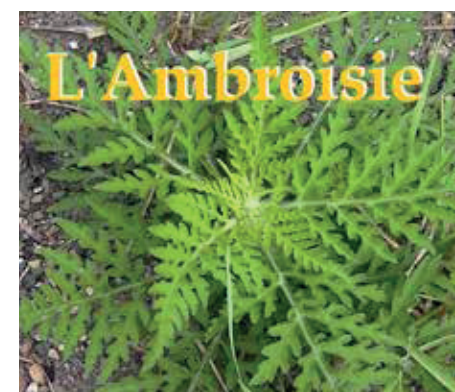
Disparu depuis de nombreuses années, la fête de la musique a de nouveau été organisée en ce 21 juin 2023. C'est avant tout, grâce à la volonté de **Frédéric Mazure**, habitant le village et passionné de musique, et de ses compères que cette belle soirée musicale a pu renaître.



Pour que la fête soit aussi un temps de retrouvailles et d'échanges, le Sou des Ecoles assurait la buvette et la restauration. Tous « les ingrédients » étaient réunis pour une soirée joyeuse où, une fois de plus la musique a été le maillon essentiel pour le maintien des liens intergénérationnels dans le village. Merci à tous les musiciens et à tous les bénévoles. Rendez-vous en 2024 !

> VIE LOCALE

La saison de l'ambrosie a commencé. Cette plante est hautement allergisante pour l'homme. Il est donc essentiel de l'éliminer avant la période estivale de floraison. C'est l'occasion de refaire un point sur l'article 673 du code civil régissant les droits et devoirs de chacun dans le cadre de l'entretien des limites de propriété. « Tout propriétaire doit veiller à ce qu'aucune branche, ronce ou autres végétaux n'empiètent sur la propriété voisine, que celle-ci soit privée ou publique ». « L'herbe, poussant à la jonction d'un mur de clôture ou d'habitation, limitant un trottoir ou une voirie publique, doit être détruite par le propriétaire riverain ».



« Dans le cas d'un recul de mur ou de clôture, même imposé par le code de l'urbanisme, l'entretien et la jouissance du terrain en bordure de voirie restent du ressort des propriétaires ».

Dans le cadre de la sécurité des usagers, la collectivité assure le maintien de la visibilité en bordure des voiries communales et aux abords de certains aménagements routiers. Cette dernière assure également l'entretien des espaces verts, des massifs et des bordures en pleine propriété.